



L'Association ACARS recrute

un(e) **Assistant(e) de Service Social** en **CDI à temps plein**

L'ACARS, association stéphanoise créée en 1976, œuvre pour l'autonomisation de personnes en difficulté sur le plan professionnel, social et/ou médical. Elle a pour objet de promouvoir des initiatives et gérer des services d'hébergement, logement, insertion, prévention et accompagnement sur le bassin stéphanois.

En réponse à un besoin identifié, l'ACARS crée un service de **Lits d'Accueil Médicalisé** (LAM). Son objectif est de proposer et dispenser des soins médicaux et paramédicaux à des personnes sans domicile fixe atteintes de pathologies chroniques non bénignes, et qui nécessitent un suivi thérapeutique à plus ou moins long terme.

Dans ce contexte de création de service, l'ACARS recrute en CDI **un(e) Assistant(e) de Service Social, à temps plein**, pour une ouverture de service prévue le 4 septembre 2023.

Votre profil :

- Vous êtes Titulaire du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social et portez un réel intérêt à l'accompagnement d'un public en grande précarité
- Vous êtes dynamique et motivé(e) à l'idée de vous impliquer dans la création d'un nouveau dispositif
- Vous avez de solides connaissances dans l'accès aux droits des étrangers
- Vous faites preuve de rigueur administrative et maîtrisez l'outil informatique

Les missions du poste :

Sous la responsabilité de la Cadre de santé, vous travaillez en équipe pluridisciplinaire et exercez les missions suivantes :

- Etablir un diagnostic social de la situation de la personne et définir avec elle les objectifs sociaux à travers son projet de vie personnalisé ou projet de soins
- Participer à l'élaboration et au suivi du projet de soins et du projet de vie individualisé dans le cadre d'une réflexion pluridisciplinaire et à leur mise en œuvre
- Accompagner les usagers dans l'ensemble de leurs démarches administratives ; dans l'accès à leurs droits, à leur maintien ou à leur réactivation
- Transmettre et tracer le suivi dans le dossier informatique du résident
- Se tenir informé(e) des évolutions réglementaires, des nouveaux dispositifs d'aide sociale
- Entretien et développer le réseau de partenaires

Les conditions d'emploi :

- Référence à la Convention Collective du 15 mars 1966, annexe 3
- Salaire brut mensuel de **2 100,71 €** primes Laforcade incluse, en début de carrière (Reprise de l'ancienneté sur justificatifs)
- Horaires de journée
- **Congés supplémentaires** (6 jours par trimestre x 3 trimestres)
- Possibilité de formations internes
- Logiciel de gestion du temps de travail (Octime) et du suivi des résidents (NetVie)
- Mutuelle d'entreprise prise en charge à 50% et abonnement transport en commun pris en charge à 50%

**Pour candidater, merci d'adresser vos CV et lettre de motivation
à Amandine LAFONT, Responsable RH - alafont@association-acars.fr**

Plus d'informations sur l'association sur le site www.association-acars.fr